PRÉFET
DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durable
Pôle Foncier

Information sur l'absence d'avis des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet d'aménagement dédié aux bus « Bus entre Seine »

Par courriel en date du 30 mars 2021, le préfet du Val-d'Oise a sollicité l'avis des collectivités territoriales sur l'évaluation environnementale du projet d'aménagement dédié aux bus « Bus entre Seine » en application des dispositions des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement.

Collectivités n'ayant pas formulé d'avis dans le délai de deux mois à compter de la réception du courriel précité :

- Conseil départemental des Yvelines,
- Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine,
- Communauté d'agglomération Val Parisis,
- Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine de la Métropole du Grand Paris,
- Commune de Bezons,
- Commune de Cormeilles-en-Parisis,
- Commune de Sartrouville.

Collectivités ayant formulé un avis :

- Conseil départemental du Val-d'Oise,
- Commune d'Argenteuil,

ARGENTEUIL

Argenteuil, le 20 mai 2021

Pôle Stratégie urbaine et Ville durable
Direction Développement Durable et Mobilités
N/réf. 2021.05/1
Affaire suivie par Alexia Roussel
01.34.23.45.91
alexia.roussel@ville-argenteuil.fr

Monsieur Amaury de Saint-Quentin
Préfet du Val d'Oise
Préfecture du Val d'Oise
5, avenue Bernard Hirsch
CS 20105
95010 Cergy-Pontoise Cedex

Objet : Projet Bus entre Seine - Saisine des collectivités territoriales pour avis au titre de l'évaluation environnementale

Monsieur le Préfet,

Vous avez saisi, le 30 mars 2021, la Ville d'Argenteuil pour émettre un avis, dans un délai de deux mois, au titre de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement en faveur des bus « Bus-entre-Seine » sur le territoire des communes d'Argenteuil, Bezons, Sartrouville et Cormeilles-en-Parisis.

Compte tenu du contexte sanitaire et de l'organisation des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021, la Ville d'Argenteuil ne pourra organiser son prochain Conseil Municipal que le 6 juillet 2021 et délibèrera à cette occasion sur le projet « Bus entre Seine ».

En attendant, je tiens à vous faire part, via ce courrier, de notre avis sur le dossier.

Le projet de Transport en Commun en Site Propre entre la gare d'Argenteuil, le Pont de Bezons (Tram 2), Sartrouville (future gare Tram 11 express) et Cormeilles, dénommé « Bus entre Seine », constitue un projet prioritaire pour la commune d'Argenteuil, afin :

- d'assurer un rabattement efficace vers les lignes structurantes du réseau lourd existant (lignes transilien, tramway) et en projets (Tram 11 Express),
- de permettre l'accès aux centralités du territoire et aux pôles d'emplois,
- de développer une infrastructure de transport fiable, capacitaire et accessible permettant de limiter le développement de la voiture particulière,
- d'accompagner le développement urbain et économique avec la desserte des secteurs de projet (Porte Saint-Germain/Berges de Seine),
- de requalifier les espaces publics au profit des transports en commun et des modes actifs : renforcement des déplacements cycles et stationnements vélos, cheminements piétons lisibles et sécurisés…

La Ville se mobilise ainsi depuis plusieurs années pour accompagner les études de définition du projet et faire valoir auprès d'Ile-de-France Mobilités son caractère prioritaire pour les habitants et entreprises d'Argenteuil.

Le projet a franchi une nouvelle étape le 9 décembre 2020 avec l'approbation par le Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilités du Dossier d'Enquête Publique et la validation du financement des études d'avant-projet.

Je me réjouis que nous avancions vers la concrétisation de cet aménagement et souhaite poursuivre, lors des prochaines études, le travail partenarial engagé avec Ile-de-France Mobilités. A cette occasion, la Ville continuera d'être particulièrement vigilante à la réduction des impacts du projet sur les arbres en Centre-Ville.

Afin de répondre aux attentes d'Argenteuil, Ile-de-France Mobilités a déjà revu, depuis la première version du projet « Bus entre Seine » issue du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales de 2017, ces préconisations d'aménagement :

- sur la rue Michel Carré en intégrant des alignements d'arbres,
- sur le boulevard Jeanne d'Arc en réduisant de plusieurs mètres l'emprise d'insertion du projet, pour limiter les impacts sur le centre de formation du GARAC et permettre la replantation d'un alignement d'arbres, en plus de celui qui était conservé côté résidentiel.

Les études à venir permettront ainsi de poursuivre ces adaptations pour répondre au mieux aux besoins du territoire et de ses habitants. A cet égard, je tiens tout particulièrement à ce que dans la version finale du projet, le patrimoine paysager des axes Léon Feix, Gallieni et Jeanne d'Arc soit conservé. La valorisation du cadre de vie d'Argenteuil passe par la préservation et l'intégration du végétal dans l'aménagement des axes de circulation.

Dans la délibération présentée au Conseil Municipal de juillet, la Ville évoquera également un point de vigilance complémentaire, essentiel au bon fonctionnement du Parc d'activités des Berges de Seine d'Argenteuil.

Le projet de « Bus entre Seine » impacte actuellement en rive sud de la rue Michel Carré les parcelles BW145 à BV264, où sont installées des entreprises dynamiques, sources d'emploi et d'attractivité, essentielles au territoire argenteuillais. Réduire les emprises foncières de ces entreprises affectera directement leurs modalités de fonctionnement et d'exploitation (livraison, accessibilité...), et donc leur performance économique.

Si le projet « Bus entre Seine » est légèrement déporté en rive nord sur les parcelles BW59 à BV27 le long de la rue Michel Carré, cette alternative préserve les entreprises implantées en rive sud, tout en garantissant un fonctionnement optimal des futures lignes de bus et en restituant un espace public qualitatif et paysager. Convaincue de la pertinence de cette option, la Ville est prête à accompagner Ile-de-France Mobilités en facilitant la mutation des nouvelles parcelles identifiées, grâce au projet urbain de requalification de la Porte Saint-Germain et des Berges de Seine. Cette nouvelle opération d'aménagement permettrait de surcroit de résorber la saturation du stationnement rue Michel Carré, liée au débordement sur l'espace public d'activités de réparation automobile. Il est ainsi essentiel que ces parcelles complémentaires soient intégrées au projet et inscrites dans le futur emplacement réservé, qui sera créé pour le projet Bus entre Seine.

J'espère que ce courrier retiendra toute votre attention et que malgré le retard, vous intégrerez l'avis du Conseil Municipal du 6 juillet au dossier d'enquête publique.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération.

Le Maire

MAIRIE D'ARGENTEUIL R.F. VAL D'OISE

Georges Mothron
Président de Boucle Nord de Seine

Copie : Ile-de-France Mobilités

La Présidente

D21-DT-1911

Affaire suivie par : Alexia KARA
Tél : 01 34 25 38 97
Courriel : alexia.kara@valdoise.fr

Cergy, le

Préfecture du Val d'Oise
Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN
Préfet du Val d'Oise
5 avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'enquête publique du projet « Bus entre Seine », vous avez saisi l'avis de l'ensemble des collectivités concernées dont le Département, sur l'évaluation environnementale et plus spécifiquement sur l'étude d'impact du projet.

En reliant Argenteuil, le pont de Bezons, Sartrouville et Cormeilles-en-Parisis, ce projet offrira une liaison performante entre les quartiers d'habitats, d'activités et les grands pôles de transports du Val d'Oise et des Yvelines. A ce titre, le Département est fortement favorable à ce projet qui contribuera non seulement à faciliter les déplacements d'un territoire en forte mutation mais aussi à accompagner le développement des modes actifs.

Au regard des impacts limités des différents aménagements sur le milieu naturel et de l'inscription du projet dans un environnement déjà fortement urbanisé, le Val d'Oise valide les résultats des études d'impacts.

Le projet empruntant notamment la RD392 entre Bezons et Cormeilles-en-Parisis, le Département veillera toutefois au traitement de l'intermodalité (tramway-bus, bus-bus, stationnements vélos,…), à la prise en compte des modes actifs sur cette nouvelle infrastructure et à l'impact de la suppression de certains carrefours sur la RD392.

Nous attirons également votre attention sur certains points déjà soulevés par le Département et qui restent des points d'attention tels que :

- L'impact sur le nombre de stationnement supprimé à Argenteuil ;
- L'impact sur le nombre d'arbre supprimé sur la ville d'Argenteuil entre la RD48 et l'avenue Maurice Berteaux.
- Impacts fonciers avec le GARAC et le projet urbain Porte Saint-Germain / Berges de Seine

Par ailleurs, le Département restera très vigilant à la prise en compte des nuisances pour les riverains pendant les travaux. En effet, la phase travaux génèrera d'importantes contraintes (perturbations de la circulation, dégradation de la qualité de service des bus, nuisances sonores…) qui nécessiteront la mise en place en amont d'une campagne d'information de la population.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Christine CAVECCHI